

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 13 mars 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-08

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

**Objet : Rapport des orientations budgétaires 2024 et son annexe.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît
M.	Laurent	GUIGNARD	Président Association REVIVRE-ESAT Paul Besson

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Sylvie YONLI représentée par Mme Sabah AÏD.

**ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :** Mme Maïram SY.

**ETAIT ABSENTE :** Mme Rokhaya KEITA

**DÉPART :** Mme Maryline COMMEIGNES à 19h00

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

**VU** l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 107, modifiant les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

**VU le rapport sur les orientations budgétaires 2024 et son annexe,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,**
- **Approuve le Rapport des Orientations Budgétaires 2024 et son annexe intégrant le volet spécifique sur l'évolution des Ressources Humaines.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.**

**Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président  
Gilbert DALLERAC**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....21/03/2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.